



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Dont pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 29/05/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, M. Thierry SAULIERE, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie CARDON, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : Mme Anne-Marie CARDON en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, Mme Nicole LACHAUD en faveur de Mme Anne-Catherine BALLAND.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-034 OBJET : DIVERS

Pour faire suite aux diverses sujets annexes du dernier Conseil Municipal, Mr le Maire informe le Conseil du suivi du dossier.

La demande à été faites à la région Dordogne vie le pôle du CD 24 le Bugue et Perigueux.

A ce jour le service de Perigueux attend de connaître si oui ou non une ligne d'ouverture de budget sera ouverte pour la création et la mise en place de panneaux en occitan pour les communes qui en ont fait la demande.

Le Conseil Municipal à bien pris en compte les informations transmises par Mr le MAire pour l'avancement et l'organisation des dossiers

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 29/05/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

